



Conflit locataire - cautionnaire

Par **morizot**, le **30/08/2008** à **23:03**

Bonjour,

Je me suis porté caution en 2005 pour ma cousine résidant dans la région parisienne, cette dernière ayant avancé des arguments erronés pour me pousser à accéder à sa demande. Je précise qu'elle est majeure et mère d'un enfant de 3 ans. Il y a un mois, j'ai eu la visite d'un huissier à mon domicile. Ce dernier était mandaté afin de me remettre une convocation devant le tribunal pour le 9 septembre 2008. Après lecture, il apparaît que ma cousine avait été poursuivie en justice par son propriétaire pour non paiement des loyers. D'après le dossier, elle ne paye plus son loyer depuis 10 mois environ. La somme totale dûe s'élève dès lors à 9000 euros environ. Qui plus est, malgré les mise en demeure répétées, elle n'entreprend aucune démarche pour quitter son appartement ni même pour résoudre ses problèmes financiers. Aujourd'hui il semblerait qu'elle ait trouvé un emploi.-----

QUESTION : Comment puis-je me défendre sachant qu'à aucun moment ma cousine ne m'a informé des difficultés financières qu'elle rencontrait et qu'à aucun moment non plus elle ne m'a précisé qu'elle était dans l'incapacité de payer son loyer? Il est clair que si j'avais été informé de cela plus tôt, j'aurais fait le nécessaire pour remédier à la situation sans plus attendre..

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance.

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **23:10**

Si votre cousine a trouvé un emploi, informez le créancier.

Vous vous êtes portée caution et si elle ne règle pas, vous vous trouverez dans l'obligation de régler ses créances de loyer.